

LE MONDE 19/08/22

Allocations de rentrée scolaire : Pap Ndiaye se démarque de son prédécesseur, Jean-Michel Blanquer

Le ministre de l'éducation nationale a défendu l'attribution de l'aide aux familles nécessiteuses sans contrôle sur son utilisation.

Par [Sylvie Lecherbonnier](#)

Publié aujourd'hui à 11h06

Temps de Lecture 3 min.



Le ministre de l'éducation nationale, Pap Ndiaye, après avoir participé à la réunion hebdomadaire du cabinet à l'Élysée, à Paris, le 29 juillet 2022. ALAIN JOCARD / AFP

C'est devenu le marronnier de la fin de l'été. Une nouvelle fois, l'allocation de rentrée scolaire (ARS) fait l'objet d'une polémique sur les réseaux sociaux et dans la sphère politique. Le ministre de l'éducation nationale, Pap Ndiaye, est monté au créneau, jeudi 18 août, pour défendre le versement de cette prestation attribuée sous condition de ressources aux familles ayant au moins un enfant scolarisé âgé de 6 ans à 18 ans. « Cette aide est nécessaire et juste pour les dépenses de rentrée de plus de 3 millions de familles. Faire peser un soupçon sur son utilisation est infondé et stigmatisant », a écrit Pap Ndiaye sur Twitter.

À chaque rentrée revient une petite musique sur l'utilisation de l'allocation de rentrée scolaire. Cette aide est... <https://t.co/rAifYwu9EK>

— PapNdiaye (@Pap Ndiaye)

Avant lui, d'autres membres du gouvernement, dont Olivier Véran, porte-parole, ou Olivier Klein, le ministre délégué à la ville et au logement, ainsi que des personnalités de gauche, ont pris position en

faveur de cette aide, alors que des parlementaires de droite veulent exercer davantage de contrôle sur son utilisation.

Si ces polémiques sont récurrentes, la donne a changé au sein du gouvernement entre les deux quinquennats d'Emmanuel Macron. Avec ses déclarations, Pap Ndiaye prend le contre-pied de son prédécesseur, Jean-Michel Blanquer. En 2021, les débats s'étaient enflammés après des propos de l'ex-ministre de l'éducation nationale. Il avait jugé « *intéressante* » l'idée de la députée MoDem, Perrine Goulet, de verser l'allocation de rentrée scolaire sous forme de bons d'achat.

« *On sait bien, si on regarde les choses en face, que parfois il y a des achats d'écrans plats plus importants au mois de septembre qu'à d'autres moments* », avait-il lâché. Devant le tollé suscité, Emmanuel Macron avait alors soutenu son ministre : « *Nous serions aveugles ou naïfs de penser que la totalité de ce que chaque ménage touche en allocation de rentrée scolaire est reversée pour acheter des fournitures ou les livres des enfants.* » En même temps, le chef de l'Etat se défendait de toute forme de « *stigmatisation* » vis-à-vis des familles. « *Il ne faut pas qu'on rentre dans un système de contrôle social* », avait-il alors plaidé.

« Bons d'achat » au lieu d'une somme d'argent

La controverse est partie d'une proposition de loi, déposée début août par une douzaine de députés Les Républicains (LR), dont leur présidente intérimaire Annie Genevard. Pour ces parlementaires, « *l'affectation réelle* » de l'ARS « *demeure inconnue des pouvoirs publics dans la mesure où elle reste à la discrétion des familles des bénéficiaires* ». De ce fait, selon ces députés, « *l'absence de contrôle sur les dépenses effectuées permet aux bénéficiaires d'utiliser cette aide à d'autres fins que celle des besoins de leurs enfants pour leur scolarité* ». Ils prônent « *un contrôle plus approfondi* » du versement de cette allocation, avec notamment l'obligation de fournir un justificatif de scolarité, et veulent rendre obligatoire la fourniture par les communes d'un « *trousseau de fournitures scolaires* » et l'attribution de « *bons d'achat* » au lieu d'une somme d'argent.

La controverse est partie d'une proposition de loi, déposée début août par une douzaine de députés Les Républicains

Déjà, en 2009 et 2020, des propositions de loi du même type avaient été déposées sans aboutir. Un détournement massif de l'ARS n'est pourtant pas prouvé. La Caisse d'allocations familiales, qui a réalisé plusieurs études sur le sujet, dont la dernière remonte à 2013, estime que 95 % de ses bénéficiaires l'utilisent pour l'achat de matériel scolaire ou de vêtements.

Cette énième polémique intervient dans un contexte tendu par l'inflation. Selon la fédération Familles de France, le coût des fournitures scolaires a augmenté de 4,25 % en 2022 pour un élève entrant en 6^e, pour atteindre plus de 208 euros. L'ARS a, elle, été revalorisée de 4 % pour atteindre entre 377 euros et 411 euros selon l'âge de l'enfant. Une prime exceptionnelle de rentrée – de 100 euros par foyer et 50 euros par enfant – doit, par ailleurs, être versée à 10,8 millions de foyers en septembre.

Les milieux éducatifs et associatifs se désolent de ces altercations, qui « *passent à côté des véritables enjeux* », selon Rémy-Charles Sirvent, secrétaire national du SE-UNSA. « *N'oublions pas le poids qu'exerce la pauvreté sur la réussite scolaire. La France possède tout de même l'un des systèmes scolaires les plus inégalitaires socialement* », souligne-t-il. « *Chaque année, les familles les plus défavorisées sont montrées du doigt au moment de la rentrée, alors qu'elles croient dans l'école de la République qui va permettre à leurs enfants d'avoir une vie meilleure que la leur* », abonde Marie-Aleth Grard. Selon la présidente d'ATD Quart-Monde France, « *transformer le versement de l'ARS en*

contremarques, c'est une fois de plus, grignoter le peu de pouvoir d'agir et de liberté de choisir dont les plus pauvres jouissent encore ».